

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur Industries agroalimentaires – BAS-RHIN (67)

DRAAF Grand Est – Juillet 2026

Volet Industries agroalimentaires contribuant à la feuille de route territoriale prévue par la Convention-Cadre État-Région 2026-2031

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au support de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles IAA.

Synthèse des données clés

Indicateur	Bas-Rhin	Repère de comparaison
Recrutements prévus	Enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2026 : 1 190 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 50,4 % jugés difficiles et 29,4 % saisonniers.	Grand Est : 5 780 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire », dont 43,8 % jugés difficiles et 40,7 % saisonniers.
Point de vigilance territorial	Lecture à partager entre les projets de recrutement recensés par la BMO, les parcours IAA accessibles et les conditions d'accès aux stages et à l'apprentissage dans le Bas-Rhin et les territoires voisins.	Les recommandations sectorielles invitent à examiner le maillage existant avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Lecture BMO : les projets recensés traduisent des intentions de recrutement pour 2026 ; ils ne correspondent ni aux offres d'emploi diffusées ni à des embauches certaines. Les volumes départementaux publiés sont arrondis à la dizaine. Le périmètre sectoriel de la BMO est à distinguer du périmètre statistique des industries alimentaires de l'OREF.

Source : France Travail, enquête BMO 2026, résultats par département et secteur d'activité ; OREF Grand Est, support présenté le 11 juin 2026.

Offre accessible et parcours : point de lecture

Les sources mobilisées apportent des repères sur des formations relevant du champ IAA, selon des voies et réseaux différents. Elles ne permettent pas de les additionner en une offre départementale exhaustive et homogène. Pour les établissements, cette lecture permet de préparer un échange territorial sur les formations, voies et territoires voisins à prendre en compte dans les parcours, ainsi que sur les conditions de stage, d'apprentissage, de mobilité et d'hébergement.

Source : OREF Grand Est et recommandations sectorielles IAA.

Analyse territoriale

L'enquête Besoins en main-d'œuvre 2026 recense 1 190 projets de recrutement dans le secteur « Industrie agroalimentaire » dans le Bas-Rhin. Cet agrégat sectoriel ne permet pas d'identifier les métiers, employeurs, qualifications ou bassins de recrutement concernés. Pour les établissements, cette lecture peut être complétée, avec les partenaires compétents, afin d'identifier les employeurs, métiers, qualifications et bassins de recrutement susceptibles d'éclairer les parcours IAA accessibles, sans assimiler les projets BMO à des débouchés établis.

Les parts de projets jugés difficiles (50,4 %) et saisonniers (29,4 %) ne renseignent ni les causes des difficultés, ni les métiers concernés, ni les calendriers d'activité des employeurs. Elles appellent une lecture partagée de ces éléments. Les conditions d'accueil en entreprise et leur articulation avec les périodes de stage et d'apprentissage constituent un autre objet à préciser localement.

Enjeux prioritaires du territoire

1. Lecture des recrutements IAA, des métiers, des employeurs et des bassins de recrutement du Bas-Rhin au regard des parcours accessibles.
 2. Parcours accessibles : formations, voies et territoires voisins à prendre en compte au regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises.
 3. Conditions d'accès aux stages et à l'apprentissage dans le Bas-Rhin.
-

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, d'emploi et de recrutement, et non à partir des seules limites administratives du département.

La présente feuille ne propose pas d'arbitrage de carte ; elle identifie les sujets à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

1. Parmi les 1 190 projets BMO du secteur « Industrie agroalimentaire » dans le Bas-Rhin, quels métiers et bassins de recrutement se distinguent au regard de la difficulté et de la saisonnalité, et quels employeurs sont concernés ?
2. Quelles formations et voies, dans le Bas-Rhin et dans les territoires voisins, sont à prendre en compte dans les parcours IAA, au regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises ?
3. Quelles conditions locales facilitent ou limitent l'accès aux stages et à l'apprentissage dans les activités IAA du Bas-Rhin : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise ?

Source : France Travail, enquête BMO 2026 ; OREF Grand Est et recommandations sectorielles IAA.

C. AXES DE RÉFLEXION

1. Lire les recrutements IAA à l'échelle du Bas-Rhin. La BMO apporte des repères sur les intentions de recrutement, les projets jugés difficiles et les projets saisonniers. Ces repères peuvent être précisés dans le dialogue territorial, sans en déduire un besoin de formation.
2. Identifier les parcours et qualifications à prendre en compte. Les formations et voies accessibles, dans le Bas-Rhin et dans les territoires voisins, peuvent être mises en regard des activités et qualifications à préciser avec les entreprises.
3. Examiner les conditions d'accès aux stages et à l'apprentissage dans le Bas-Rhin. Il s'agit de mieux connaître localement les conditions d'accueil en entreprise et les ressources utiles aux parcours.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées ni un programme d'action à la charge d'un établissement.

1. Partager une lecture territoriale des métiers et bassins repérables dans les données BMO IAA, et préciser avec les partenaires compétents les employeurs concernés ainsi que les éléments disponibles sur la difficulté et la saisonnalité des projets dans le Bas-Rhin.
2. Identifier, avec les établissements, les entreprises et les partenaires compétents, les formations et voies à prendre en compte dans les parcours IAA, dans le Bas-Rhin et dans les territoires voisins, au regard des activités et qualifications à préciser.
3. Examiner les conditions locales d'accès aux stages et à l'apprentissage, ainsi que les ressources et dispositifs disponibles à mieux connaître : accueil, tutorat, mobilité, hébergement et organisation des périodes en entreprise.

Source : données du diagnostic territorial et recommandations sectorielles IAA.